

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome
du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL
Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2024

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme CASTEL 1^{ère} Vice-présidente ;
Mme ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente ; Mmes BUTORI, PINATEL ; MM. BROUCARET,
IBARBOURE, KORDIAN, MATON

EXCUSÉS : Mme LASSERRE ; MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY

POUVOIRS : M. ALDANA-DOUAT à Mme ECHEVERRIA ; M. ETCHEVERRY à
M. CURUTCHARRY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ECHEVERRIA

O/J N° 18 – ORCHESTRE : AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA VILLE DE BAYONNE

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de la saison musicale 2023-2024 de l'Orchestre du Pays Basque – Iparraldeko Orkestra, nous avons délibéré le 19 mars 2024 pour la signature d'une convention de partenariat avec la Ville de Bayonne concernant le concert Symphonie en famille qui a eu lieu le dimanche 24 mars au Théâtre Portal.

Dans cette continuité, un avenant vient finaliser cette convention afin de permettre à la Ville de Bayonne de pouvoir établir le bordereau de recettes de 3 605€ qu'elle reversera à la Régie Autonome.

Il est demandé au Conseil d'administration, après en avoir délibéré, d'habiliter Monsieur le Président à signer cet avenant de convention entre La Régie Autonome du Conservatoire Maurice Ravel et la Ville de Bayonne.

DONT ACTE

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président,
Anton CURUTCHARRY

